

Berne, le 11 septembre 2018 / Communiqué

**Projet fiscal 17/RFFA : un compromis minimal à soutenir**

**A la veille d’un débat au Conseil national déterminant pour l’avenir du projet, Travail.Suisse, l’organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, soutient le PF17/RFFA tel qu’adopté par le Conseil des Etats à la précédente session parlementaire. Il s’agit d’un compromis imparfait mais on ne voit pas de meilleure solution ayant une chance politique. En cas de détériorations, Travail.Suisse ne pourra plus soutenir le compromis.**

Avec la loi relative à la réforme fiscale et au financement de l’AVS (RFFA) adoptée par le Conseil des Etats, on est parvenu à compenser chaque franc de perte fiscale dans l’AVS. Autre point positif, la compensation profite à toute la population, contrairement au PF17. En stabilisant aussi la situation financière de l’AVS jusqu’en 2024 environ, la question de l’augmentation de l’âge de la retraite des femmes doit est écartée pour plusieurs années et on dispose de suffisamment de temps pour une réforme de l’AVS solide et sociale. Si certains trouvent discutable la relation faite entre le projet fiscal et la compensation via l’AVS, on peut rétorquer qu’il en va de même avec tout autre type de compensation sociale. Or, sans compensation sociale, Travail.Suisse ne soutiendra jamais le projet.

Travail.Suisse attend maintenant que le Conseil national reprenne le compromis trouvé par le Conseil des Etats. S’il devait être affaibli, il n’aura plus le soutien de Travail.Suisse.

**De fortes compensations sociales sont aussi nécessaires dans les cantons**

Le projet fiscal 17 provoquera de fortes pertes fiscales au niveau cantonal. Travail.Suisse juge donc indispensable que les cantons instaurent de fortes mesures de compensation (par ex. augmentation des allocations familiales, réductions des primes d’assurance-maladie, développement de l’accueil extra-familial, plus de moyens pour la formation etc.) avec la participation financière des employeurs. L’exemple du canton de Vaud doit servir de modèle dans ce sens. Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse et conseiller national le dit clairement : « Le niveau des compensations sociales cantonales est aussi à prendre en considération pour un soutien ou non de Travail.Suisse à un référendum qui serait lancé contre le projet fiscal 17/RFFA. C’est pourquoi il faut que tous les cantons indiquent maintenant ce qu’ils prévoient comme mesures. » Enfin il faut que les cantons utilisent avec la plus grande modération possible les instruments fiscaux facultatifs. Ce qui se passe au niveau cantonal est en fin de compte déterminant pour la réussite ou non du PF17/RFFA.

Pour d’autres renseignements :

Adrian Wüthrich, président et conseiller national, Tél. 079 287 04 93

Denis Torche, responsable du dossier politique fiscale, 079 846 35 19